



COMPTE RENDU

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE MOISSEY

Séance du 13 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM BOUCHARD Brigitte - DUBIEF Christophe - Serge JACQUET - MATA Téo-MIELLE Gilles - MONIN Céline - OCLER Christine - RICHARD Pascale - ROBINET Yves VAUDOISOT Marie-Pierre

Autre invité présent : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement

Absent excusé : DANJEAN Jean-Claude

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 12 – Présents = 11 – Votants = 11

Convocation : 06/03/2018 – Affichage : 20/03/2018

Le compte rendu de la séance du 29 Novembre 2017 est approuvé sans observation de la part des membres présents.

Délibération n° 01 et 05-18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET FOYER LOGEMENT

Le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion établis pour 2017 pour le Foyer logement, documents en total correspondance qui font apparaître les résultats suivants :

Un excédent de fonctionnement de	33 278.05 €
Il convient d'incorporer les résultats antérieurs comme suit :	
Déficit 2013 de	- 5 300.44 €
Excédent 2014 de	+ 35 800,55 €
Déficit de 2015 de	- 32 015,58 €
Excédent de 2016 de	- 5 008.46 €
L'excédent consolidé de 2017 s'élève donc à	+ 36 771.04 €
Un Déficit d'investissement de	- 1 476.39 €
Considérant l'excédent d'investissement 2016 reporté de	+ 19 438.33 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	+ 17 962.44 €

Ces deux excédents seront affectés à l'excédent de fonctionnement reporté R 002 pour un montant de 36 771.04 € et en excédent d'investissement reporté au R 001 pour + 17 962.44 €

Délibération n° 02-18 : BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET FOYER LOGEMENT

APPROUVÉ à l'unanimité le Budget 2018 établi pour le Foyer logement de MOISSEY se décompose comme suit :

Dépense de fonctionnement	741 280.04 €
Dépenses d'Investissement	56 662.44 €
TOTAL DES DEPENSES	797 942.48 €

Recettes de fonctionnement	704 509.00 €
Recettes d'Investissement	38 700.00 €
Report Excédent Fonctionnement 2017	36 771.04 €
Report Excédent Investissement 2017	17 962.44 €
TOTAL DES RECETTES	797 942.48 €

Ce budget tient compte des augmentations des loyers et des repas votées en novembre 2017 (+ 2 %°)

Délibération n° 03 et 06 -18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT

CONSIDÉRANT que le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif 2017 de la commune donnent les résultats suivants :

Un déficit de fonctionnement de	- 11 173.79 €
Considérant que les résultats reportés 2016 sont de	- 37 894.40 €
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	- 49 068.19 €
Un déficit d'investissement de	- 2 620.85 €
Considérant l'excédent d'investissement 2016 reporté de	+ 59 976.24 €
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	+ 57 355.39 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

déficit de fonctionnement reporté	D 002	- 49 068.19 €.
excédent d'investissement reporté	R 001	+ 57 355.39 €.

Délibération n° 04-18 : BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif M49 Assainissement 2018 se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement	48 690 €
Dépenses d'Investissement	85 705 €
Report Déficit Fonctionnement 2017	49 069 €
TOTAL DES DEPENSES	183 464 €
Recettes de fonctionnement	97 759 €
Recettes d'Investissement	28 350 €
Report Excédent Investissement 2017	57 355 €
TOTAL DES RECETTES	183 464 €

Délibération n° 07-18 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE– BUDGET FOYER LOGEMENT

Le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les besoins en trésorerie du Foyer logement dans l'attente du versement des loyers, il a été nécessaire de recourir en 2017 à une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 €. Il propose de la reconduire dans les mêmes conditions pour 2018. Unanimité du Conseil

Durée	12 mois
Taux du prêt variable	Euribor 3 mois – Marge 1.80 %
Paiement des intérêts	Décompte Trimestriel
Frais et commission	200 €

Délibération n° 08-18 : RENOUELEMENT MARCHÉ REPAS FOYER LOGEMENT

Suite à la reprise de la gestion du foyer logement à compter du 01/01/2017, la Commune de MOISSEY a signé un avenant avec la société Restalliance pour la confection et la fourniture des repas au foyer logement. Il expire au 14 mai 2018 et pour permettre d'assurer la continuité du service, il y a lieu de lancer un nouveau marché. Compte -tenu du nombre de repas payés au cours de l'année 2017 soit 107 000 €, c'est une procédure adaptée d'une durée de deux ans qui devra être proposée.

Le conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la consultation, et toutes pièces de dépenses y afférant.

Délibération n° 09-18 – CRÉATION D'UN LOCAL INFIRMIER – SUBVENTION ESTJ

Considérant le projet existant de créer dans l'immeuble 4 Grande Rue appartenant à la commune de MOISSEY, un local infirmier et VU les devis estimatifs et quantitatifs établis pour un montant global HT de 48 922 € HT

• RECOBAT	Maçonnerie	15 217.22 €
• MATA	Plomberie	3 916.71 €
• DIETRE	Electricité	12 740.00 €
• MCP Fermeture	Menuiserie	4 264.82 €
• DGF Peinture	Cloisons Isolations	5 668.50 €
• LC Carrelage	Carrelage	3 534.90 €
• RICHARD	Peintures	3 580.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme « Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes » d'un montant maximum de 9 769 € sur le montant des travaux qui seront éligibles et demande l'autorisation de préfinancer l'opération pour une mise à disposition du local en septembre 2018.

Délibération n° 10-18 – SIDEC -ÉLECTRIFICATION RURALE – EFFACEMENT RUE BASSE ET RUE DE LA GARE

Dans le cadre d'une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité, le SIDEC propose à la commune de subventionner les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution y compris les lignes de télécommunication, Rue Basse et Rue de la Gare. Montant total des travaux 129 713.20 € - 54 403.97 à la charge de la collectivité. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIDEC pour ces travaux qui seront réalisés conjointement à ceux prévus par le Syndicat des eaux pour le réseau d'eau.

Délibération n° 11-18 – SIDEC – AVENANT CONVENTION SERVICE INFORMATIQUE

Un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités d'intervention du SIDEC dans le domaine de la maintenance des logiciels informatiques (paye, comptabilité, élections, etc ...) est proposé aux communes membres, pour tenir compte des coûts forfaitaires des différents services votés par le comité syndical. Le conseil municipal approuve l'avenant proposé ayant pour objet la résiliation de la convention précédente. Une nouvelle convention est conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans.

Délibération n° 12-18 – PDIPR – remplace et annule délibération du 29 novembre 2017

Une nouvelle délibération est proposée au conseil municipal pour intégrer le chemin du stade vers le cimetière, et pour rejoindre le chemin qui monte des gorges à la RD 37, le long du parc de chasse.

numéro du tronçon	section cadastrale	n° de la parcelle	remarques diverses
4	ZD	11	Rue du moulin
7.1	AC	48 à 54	Bois de la Serre
7.2	AC	54 à 57 et 93	Bois de la Serre
9	AC	34-35-54-55-56-57-92-93	Bois de la Serre
12	AC	22-25-26	Bois de la Serre
14b	ZA	16	CE n°16 dit chemin de Perousot
15a	ZA	13	CE n°13 dit du Murger
15b	ZA	12	CE n°12 dit de Sous le Château
16	ZB	9	CR n° 9 dit des Fausses

29	AC	97	Bois de la Serre
31	ZA	134-136	Au Pérousot
33	ZD	44	Au Chataignet
34	ZD	82-89-95	A la Cerise
35	AC	22	Bois de la Serre

Délibération n° 13-2018 – AVANCEMENT DE GRADE FOYER LOGEMENT ET COMMUNE.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'emplois dans le cadre d'avancement de grade proposés à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique en date du 06 mars 2018. Ces créations s'accompagneront de la suppression à compter de la même date, soit le 01/04/2018, des anciens emplois occupés par les agents promus.

Nom et Prénom et qualité	Fonction origine Grade actuel à supprimer	Avancement AU 01/04/2018	Durée hebdomadaire
AGENT SOCIAUX TERRITORIAUX			
MARION Danielle Qualité : Titulaire CNRACL	Grade Agent social principal de 2ème classe Echelle C2	Grade Agent social principal de 1ème classe	33/35ème
GENERET Carole Qualité : Titulaire IRCANTEC	Agent social Echelle C1	Grade Agent social principal de 2ème classe	25/35ème
BLANGIS Edith Qualité : Titulaire IRCANTEC	Agent social Echelle C1	Grade Agent social principal de 2ème classe	25/35ème
BOUVIER Odette Qualité : Titulaire IRCANTEC	Agent social Echelle C1	Grade Agent social principal de 2ème classe	25/35ème
THOMAS Sabrina Qualité : Titulaire IRCANTEC	Grade Agent social principal de 2ème classe Echelle C2	Grade Agent social principal de 1ère classe	31/35ème
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
CASSOULET Didier Qualité : Titulaire IRCANTEC	Grade Adjoint technique territorial Echelle C1	Grade adjoint technique territorial principal 2ème classe	27/35ème
ATTACHES TERRITORIAUX			
TIGNOLET CHRISTINE Qualité : Titulaire CNRACL	Attaché	Attaché principal	28/35ème

PROMOTION INTERNE : Le seul dossier déposé en promotion interne pour Fabrice OCLER, au grade de technicien en catégorie B n'a pas été accepté. 6 possibilités pour 21 candidats. Ce dossier sera reproposé régulièrement à chaque commission. Aucune incidence pour l'instant, un avancement d'échelon prévu au 02/04/2018 le place à un niveau supérieur de rémunération.

DEMANDE DE RÉVISION HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

Le Maire invite le conseil municipal à réfléchir à une demande d'aménagement des horaires d'ouverture du bureau de poste par rapport à une éventuelle fermeture le mercredi matin. Il y aurait toujours la même durée d'ouverture puisque ces heures supprimées seraient réparties sur les autres jours de la semaine et cela ne remettrait pas en cause l'ouverture du samedi matin. Sans demande officielle pour l'instant, cette question pourra être débattue au prochain conseil.

Délibération n° 14-18 – MODIFICATION DES STATUTS GRAND DOLE

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, destinée notamment à prendre en compte les modifications induites par l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015 :

1/ L'arrêté préfectoral validant les statuts ne reprenant pas les annexes de ces statuts, il est nécessaire de prendre une délibération spécifique pour définir l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans ces annexes.

2/ De ce fait, l'annexe relative à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » doit également faire l'objet d'une délibération spécifique et ne peut plus figurer dans les annexes.

3/ Les compétences facultatives, détaillées également dans une annexe des statuts, doivent être réintégrées dans le corps même de ces statuts.

4/ La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » apparaît à la fois dans les compétences optionnelles et dans les compétences facultatives ; il convient de supprimer ce libellé pour la compétence facultative, afin d'éviter les confusions.

Il est demandé à toutes les communes du Grand DOLE de se prononcer sur la modification des statuts proposée. Avis favorable du conseil municipal de MOISSEY.

Délibération n° 15-18 – CRITERES ABSENTÉISME DANS LE CALCUL DES PRIMES

Le Maire rappelle au conseil municipal ses délibérations 80 et 81 du 29 novembre 2017 attribuant le régime indemnitaire aux agents de la commune et du Foyer logement de MOISSEY. Pour permettre d'appliquer les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE ou du CIA en cas de maladie qui y ont été définis, il souhaite que la formule soit clarifiée à la demande du service des payes pour en faciliter le traitement.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la formule suivante à compter de ce jour :

- L'I.F.S.E. et le C.I.A tiendront compte de l'absentéisme au-delà de 3 semaines de congé maladie ou d'hospitalisation dans l'année (sauf en cas de maternité et d'accident du travail) et sera sanctionné au prorata du temps de travail, après 21 jours d'arrêt, à raison de 1/30^{ème} de prime par jour d'absence.

Les autres critères demeurent inchangés.

Délibération n° 18-18 – INTEGRATION BIENS SANS MAITRE

Le Maire informe le conseil municipal qu'à l'issue des 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité à savoir une publication dans la presse le 11/08/2017, aucun propriétaire ne s'est fait connaître. Les biens ci-dessous sont présumés sans maître et peuvent être acquis par la commune.

NOM	ADRESSE	Superficie	Parcelle	Arrêté Municipal
FRERE Joseph	Le village 39290 MOISSEY	7 a 80	ZD 79 Aux Louvières	398 du 18/10/2016

JEANNIN Louis	Le village 39290 MOISSEY	3 a 90	ZB 15 Bois Claude des Champs	393 du 18/10/2016
MAITREME François	Le village 39290 MOISSEY	4 a 00	ZB 51 Verdais	394 du 18/10/2016
DUROT Jean	Le village 39290 MOISSEY	4 a 60	ZA 51 Champs Rouges	392 du 18/10/2016
ODILLE-BONTEMPS François	Le village 39290 MOISSEY	3 a 60	ZC 88 Au Jonc	395 du 18/10/2016
MARLIN Jean	Le village 39290 MOISSEY	4 a 20	ZC 61 Aux Vernes	397 du 18/10/2016
CHETY Maria	2 Rue Voltaire 93170 BAGNOLET	3 a 80	ZC 63 Aux Vernes	401 du 18/10/2016
PONSET Pierre	Le village 39290 MOISSEY	0 a 80	ZD 75 Aux Louvières	399 du 18/10/2016
THIBAUD Jacques	Le village 39290 MOISSEY	1 a 40	ZD 77 Aux Louvières	400 du 18/10/2016
BY BOURSOT Victor	Le village 39290 MOISSEY	2 a 80	ZD 78 Aux Louvières	396 du 18/10/2016
HENRY LOMBARD Marie	5 Rue Gaudard Pacha 39100 DOLE	8 a 60	ZC 87 Au JOnc	402 du 18/10/2016
GRANDELAUDON André	Le village 39290 MOISSEY	2 a 80	ZC 64 Aux Vernes	425 du 27/07/2017
VAUTHIER Pierre	Le village 39290 MOISSEY	3 a 80	ZC 62 Aux Vernes	424 27/07/2017

Un arrêté sera pris par le Maire pour constater ces incorporations, mais il est nécessaire de publier un acte à la conservation des hypothèques. Marie-Pierre VAUDOISOT, première adjointe, est désignée pour signer l'acte à intervenir en Mairie qui sera reçu par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 16-18 – TRAVAUX CLOCHES-HORLOGE EGLISE : Le conseil municipal accepte les devis établis par l'entreprise PRETRE de MAMIROLLE pour la réparation des cloches électrifiées de l'Eglise.

Remplacement du moteur de volée	1 024.00 € HT – 1228.80 € TTC
Réparation cadran aiguille	1 297.00 € HT – 1 556.40 € TTC

Délibération n° 17-18 – PARTICIPATION VOLONTAIRE ASSOCIATION FOOT ECLAIRAGE TERRAIN FOOT : Le conseil municipal accepte la participation volontaire de la part de l'Association Sportive de MOISSEY d'un montant de 3 000 € versée pour aider à financer les travaux d'éclairage du terrain de football financée en 2017 par la commune de MOISSEY.

Délibération n° 19-18 – REMBOURSEMENT FRAIS NETTOYAGE AUX ABORDS PROPRIETES OPH : Le Maire indique au conseil municipal que jusqu'en 2008 la commune facturait à l'Office Public d'Habitat du JURA les travaux d'entretien (tonte, taille des arbustes ...) qu'elle réalisait aux abords de ses propriétés.

En accord avec l'Office Public il propose de renouveler cette prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à l'OPH du JURA le remboursement du nombre d'heures d'entretien réalisé par l'employé communal aux abords des propriétés de l'OPH suivant prix de l'heure figurant sur la feuille de salaire au moment du décompte.

Délibération n° 20-18– TROP VERSÉ SUR ABONNEMENT : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de la somme de 98.00 € correspondant à un trop versé sur l'abonnement 2017 au journal des Maires.

Délibération n° 21-18– ACQUISITION PARCELLE COINTOT : Le Maire communique au conseil municipal la proposition de la famille COINTOT, représentée par M. COINTOT Claude qui propose à la commune de lui céder la parcelle ZC 78 leur appartenant, sise Au jonc d'une superficie de 9 ares 60 au prix de 500 €. Le conseil municipal est d'accord. Un acte de vente sera donc dressé en Mairie. Marie-Pierre VAUDOISOT, représentera la Commune dans l'acte qui sera reçu par le Maire.

POINT SUR LES DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- MAISON RAPOSO : La commune a reçu en donation la Maison de M. RAPOSO Gérard. La succession est en cours auprès du Notaire
- PRIME DE FIN D'ANNEE : Le Maire communique les remerciements écrits d'Isabelle JACQUINOT pour la prime qui lui a été attribuée pour le remplacement de la Directrice.
- SIVU NOUNOURSERIE : La commune de MOISSEY bénéficie d'un avoir de 3 300 € sur sa participation financière de 2017 qu'il conviendra de déduire en 2018
- GRAND DOLE : PACTE FISCAL FINANCIER Suite à l'augmentation des taxes décidée par le Grand Dole, les communes adhérentes sont invitées à baisser le taux de leur taxe foncière non bâtie
- GRAND DOLE FONDS DE CONCOURS : une réserve de 150 000 € a été créée pour une aide à l'investissement des communes.
- TERRAIN SIMONIN Le conseil municipal décide de faire une offre à la famille pour l'acquisition de la parcelle de 8 a 80 qui jouxte la cour de la nounourserie.
- SECURITE TRAVERSÉE DES ÉLÈVES RD 475 VERS BOULANGERIE : Le conseil municipal devra se pencher sur la question de la sécurité de plus en plus abordée par les familles, feux, radars, signalisation etc ...
- PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE : Signé le 09 mars 2018 avec la gendarmerie, il sera présenté aux habitants au cours d'une prochaine réunion publique d'information
- Christophe DUBIEF a représenté la commune au cours d'une réunion de réflexion sur les équipements sportifs organisée par le GRAND DOLE : le constat a été fait qu'il n'existe rien sur le secteur, ce qui vient confirmer le réel besoin exprimé par le Maire au moment des vœux.
- Gilles MIELLE demande l'installation d'un panneau « Voie sans issue » pour la Rue du Château d'eau. Il fera l'objet d'une prochaine commande.
- Nicolas THABARD, qui a pris ses fonctions au foyer logement le 01/03/2018, remercie le conseil municipal pour sa nomination en précisant qu'il ne regrette pas sa décision. Les trois prochains mois seront consacrés à la compréhension du fonctionnement de la structure.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 12 avril 2018

Le Maire
Dominique TRONCIN